RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

G 192315 - Meguiar's Ultimate Tire Shine

UFI: W100-F7JQ-M90H-SY4G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Entretien des pneus et des plastiques des véhicules

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: MTS Multi Technology Services GmbH
Rue: Flughofstrasse 52
Lieu: CH-8152 Glattbrugg
Téléphone: +41 43 211 63 11 Téléfax: +41 43 211 63 10
e-mail: support@oberflaechen.com
Internet: www.oberflaechen.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Aérosol: Aerosol 1
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La méthode de calcul basée sur les ingrédients a été utilisée pour classer les dangers pour la santé et l'environnement de ce matériau, sauf lorsque des données d'essai sont disponibles ou que la forme physique affecte la classification. La (les) classification(s) basée(s) sur les données d'essai ou la forme physique sont indiquées ci-dessous, le cas échéant.
H304 n'est pas nécessaire car le produit est un aérosol.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils supplémentaires

Mis à jour en raison du règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Informations selon 648/2004/CE : Information selon 648/2004/EG : <5 % d'hydrocarbures aliphatiques. Contient : Parfums, CITRAL, D-LIMONENE

2.3. Autres dangers

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].
Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].
Contient une substance qui répond aux critères des PBT selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII.
Contient une substance qui répond aux critères vPvB selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII. Peut déplacer l'oxygène et provoquer une asphyxie rapide.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
106-97-8	butane (contenant >= 0,1 % butadiène (203-450-8))			10-30 %
	203-448-7	601-004-01-8		
	Flam. Gas 1, Carc. 1A, Muta. 1B; H220 H350 H340			
79-20-9	acétate de méthyle			10-30 %
	201-185-2	607-021-00-X		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone			5-15 %
	200-662-2	606-001-00-8		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié			5-15 %
	265-149-8	649-422-00-2		
	Asp. Tox. 1; H304			
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, cyclo isoalcanes			5-10 %
	927-510-4			
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]			<1 %
	209-136-7	014-018-00-1		
	Repr. 2, Aquatic Chronic 1; H361f H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
67-64-1	200-662-2	acétone; propan-2-one; propanone	5-15 %
	par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg		
556-67-2	209-136-7	octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]	<1 %
	M chron.; H410: M=10		

Information supplémentaire

Remarque : Chaque entrée "EG no." dans la colonne "Identifiant(s)" commençant par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un
numéro de liste provisoire à utiliser par l'ECHA jusqu'à la publication du numéro d'inventaire CE officiel pour ce le tissu est fourni.
Pour le texte complet des mentions H utilisées ici, voir la section 16 de cette fiche de données de sécurité.

Pour des informations sur les limites d'exposition, les propriétés persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) et très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) des ingrédients, voir les sections 8 et 12. Les propriétés persistantes et très bioaccumulatives (vPvB) des ingrédients se trouvent dans les sections 8 et 12 de cette fiche de données de sécurité. de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Emmenez la personne à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes apparaissent ou persistent.

Après contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincez immédiatement et abondamment à l'eau (au moins 15 minutes). Retirez vos lentilles de contact si possible. Continuez à rincer. Chercher immédiatement un avis médical / une assistance médicale.

Après ingestion

Rincez-vous la bouche. Si vous vous sentez mal, consultez un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets, basés sur la classification CLP, sont les suivants : Irritation de la peau (rougeur locale, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Irritation oculaire sévère (rougeur importante gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, manque de coordination, nausées, troubles de la parole, étourdissements et perte de conscience).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'exposition à des concentrations élevées peut déclencher une irritabilité myocardique. Pas de sympathikomimetic Administrer des médicaments (p. ex. adrénaline), sauf en cas d'absolue nécessité. Aucun antidote spécifique connu. Les méthodes et les mesures de traitement sont de la responsabilité du médecin en coordination avec le patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utilisez des agents extincteurs qui conviennent à l'extinction du feu ambiant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les conteneurs fermés surchauffés par les effets du feu peuvent exploser en raison de l'augmentation de la pression interne.

5.3. Conseils aux pompiers

L'utilisation de l'eau pour la lutte contre l'incendie peut être inefficace ; cependant, elle doit quand même être utilisée pour refroidir les conteneurs/surfaces sujets au feu afin d'éviter les explosions dues à l'augmentation de la pression interne. Cependant, il doit toujours être utilisé pour refroidir les conteneurs/surfaces sujets au feu afin d'éviter les explosions dues à l'augmentation de la pression interne.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Nettoyez l'environnement. Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne fumez pas. Uniquement sans étincelles Utilisez l'outil. Aérez la pièce. Dans le cas de fuites ou de rejets importants dans des espaces clos, un Dispositif d'aspiration pour extraire ou diluer les vapeurs selon l'état de la technique. PRUDENCE! Un moteur peut être une source d'inflammation et peut être associé à des fuites de gaz et de vapeurs inflammables provoquer un incendie ou une explosion. Informations sur les risques physiques et sanitaires, la protection respiratoire, L'équipement d'extraction et de protection individuelle se trouve dans d'autres sections de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. En cas de déversements importants, couvrez les puits de drainage et formez des digues pour éviter la contamination des égouts ou des systèmes d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorbez le produit qui a fui ou qui a été renversé. Set avec un matériau inorganique absorbant. Veuillez noter

que l'ajout d'un matériau absorbant n'affecte pas les dangers physiques, les risques sanitaires ou environnementaux. Recueillir les matières déversées/fuites. Placez dans un récipient approuvé par l'ONU et scellez. Absorber les résidus avec de l'eau. Sceller le récipient. Éliminer le matériel collecté comme dès que possible, conformément aux réglementations locales / nationales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter aux sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Pas fumeur. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur une autre source d'inflammation. Ne pas percer ni brûler non plus après utilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Pas fumeur. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur une autre source d'inflammation. Ne pas percer ni brûler non plus après utilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec les agents oxydants (par exemple, le chlore, l'acide chromique, etc.).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas stocker à proximité de sources de chaleur. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant à la corrosion. Conserver à l'abri des acides. Stocker à l'abri des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 7.1. mesures pour une manipulation sûre et 7.2. conditions pour un stockage sûr en tenant compte des incompatibilités. Voir section 8 Contrôles d'exposition / équipement de protection individuelle. Stockage selon l'article 8 alinéa, (1), (4) et (7) de l'ordonnance sur les substances dangereuses. Respecter les exigences de la TRGS 510 "Stockage de substances dangereuses dans des récipients portables".

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
79-20-9	Acétate de méthyle	100	310		VME 8 h	
		400	1240		VLE courte durée	
67-64-1	Acétone	500	1200		VME 8 h	
		1000	2400		VLE courte durée	
64742-47-8	Distillats légers de pétrole, hydrotraités, non spécifiés (aérosols) (inhalable)	-	5		VME 8 h	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7600		VLE courte durée	
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h	
		4000	7200		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	80 mg/l	U	b

Conseils supplémentaires

Procédures de surveillance recommandées : Des procédures analytiques appropriées sont contenues, par exemple, dans la compilation "Procédures analytiques recommandées pour les mesures sur le lieu de travail" de l'Institut fédéral allemand pour la sécurité et la santé au travail (BAuA) ou dans le manuel "Mesure des substances dangereuses" de l'Institut pour la sécurité et la santé au travail de l'Assurance sociale allemande (IFA). En outre, la base de données en ligne "GESTIS-Analysis Methods for Chemical Substances" de l'Institut pour la sécurité et la santé au travail (IFA) contient des méthodes de mesure reconnues pour de nombreuses substances. En particulier pour les composés organiques, les méthodes du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH, USA) sont également fréquemment utilisées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne restez pas dans des pièces où la teneur en oxygène pourrait être réduite. Un taux de renouvellement d'air élevé et/ou une ventilation locale par aspiration sont nécessaires pour garantir le respect des limites prescrites pour l'exposition aux polluants atmosphériques et/ou aux poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou brouillards de pulvérisation. l'exposition à des polluants en suspension dans l'air et/ou à des poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou pulvérisations. Si la ventilation n'est pas suffisante, utiliser un appareil respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Le choix de la protection des yeux et du visage doit être basé sur une analyse de la zone de travail. Les éléments suivants Une protection des yeux et du visage est recommandée :

Protection des mains

La sélection et l'utilisation de gants et de vêtements de protection doivent être basées sur une analyse de la zone de travail
prend place. La sélection doit être basée sur des facteurs tels que les niveaux d'exposition, la concentration de la substance ou du mélange,
fréquence et durée d'exposition, conditions physiques telles que la température et autres
conditions d'utilisation. Pour la sélection des matériaux appropriés, veuillez contacter le fabricant de l'équipement de protection individuelle
consulter. Remarque : Pour améliorer la dextérité, un gant en nitrile peut être porté sur un stratifié polymère gant à porter.
Des gants de protection fabriqués dans les matériaux suivants sont recommandés :

Protection respiratoire

Une analyse de la zone de travail peut être requise pour déterminer si l'utilisation d'une protection respiratoire est nécessaire. Si l'utilisation d'une protection respiratoire est nécessaire, elle doit être utilisée dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire. En tenant compte des résultats de l'analyse de la zone de travail, les types de masques filtrants suivants peuvent être utilisés types de masques filtrants peuvent être utilisés : Demi-masque ou masque complet avec filtre purificateur d'air contre les vapeurs et les particules organiques. Pour toute question concernant l'adéquation à une situation spécifique, contactez le fabricant du masque filtrant. Normes / standards applicables : Utiliser une protection respiratoire conformément à la norme EN 140 : Filtres de type A et P

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	Clair / Transparent
Odeur:	Faible odeur
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	-17 °C

Inflammabilité

solide/liquide:	Non applicable.
gaz:	Non applicable.
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	La substance/le mélange est non polaire/aprotique
Viscosité cinématique:	5,72737686139748 mm²/s
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0.9 g/cm³
Densité relative:	0.873
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	21.00 %
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit peut être réactif à certaines substances dans certaines conditions - veuillez vous référer aux instructions supplémentaires de cette section.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse n'a lieu.

10.4. Conditions à éviter

Pas de.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Produits chimiques fortement oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Les informations suivantes peuvent différer de la classification du produit dans la section 2 et / ou de la classification des ingrédients individuels dans la section 3, comme déterminé par l'autorité européenne compétente. Les informations de la section 11 sont basées sur les règles de calcul de l'UN-GHS et les classifications dérivées des évaluations de 3M.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone				
	orale	DL50 5800 mg/kg	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 20000 mg/kg	Lapin	IUCLID	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 76 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Irritation cutanée légère : Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et une peau sèche.

Effets sensibilisants

Pour le ou les ingrédients, soit aucune donnée n'est actuellement disponible, soit les données disponibles ne sont pas suffisantes pour une classification.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce matériau ne contient pas de substances classées comme perturbateurs endocriniens pour la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Les informations suivantes peuvent différer de la classification du produit dans la section 2 et / ou de la classification des ingrédients individuels dans la section 3, comme déterminé par l'autorité européenne compétente. Les informations de la section 12 sont basées sur les règles de calcul de l'UN-GHS et les classifications dérivées des évaluations de 3M. Aucune donnée d'essai n'est disponible pour le produit.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	-0,24

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].
Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce matériau ne contient pas de substances classées comme perturbateurs endocriniens pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Éliminer le contenu / le récipient dans un site d'élimination conformément aux réglementations locales / nationales. Éliminez (recyclez ou éliminez) conformément à la législation locale et nationale. règlements. Les fûts / tonneaux / conteneurs vides utilisés pour le transport et la manipulation de produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses selon la réglementation en vigueur) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux, sauf indication contraire de la réglementation applicable en matière de déchets. Consulter les autorités compétentes pour identifier les installations de traitement et d'élimination disponibles. L'attribution des numéros de déchets est basée sur l'utilisation par les consommateurs. Aucun numéro de déchet n'est donné pour les déchets après utilisation car cela échappe au contrôle du fabricant. Pour attribuer le numéro de déchet, utilisez la décision relative à la liste européenne des déchets (2000/532/CE) et assurez-vous de la conformité avec les réglementations locales / nationales.

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

070601 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages vidés de leur contenu doivent être éliminés conformément aux réglementations nationales et locales en matière d'élimination des déchets ou remis aux systèmes de retour. Les emballages qui n'ont pas été vidés de leur contenu doivent être éliminés de la même manière que le produit non utilisé, conformément aux réglementations nationales et locales en matière d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1

Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1

Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1

Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0

EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1

Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):
Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 70

2010/75/UE (COV): 22.49 %

2004/42/CE (COV): 43.49 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
Informations complémentaires: E2

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 62.89 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus représentent notre expérience actuelle et décrivent le produit uniquement en ce qui concerne les exigences de sécurité. Avant d'utiliser le produit, il incombe à l'acheteur de vérifier lui-même s'il est adapté à l'usage qu'il veut en faire, y compris en ce qui concerne les influences possibles sur l'application. Toutes les questions de garantie et de responsabilité pour ce produit sont régies par nos conditions générales de vente, sauf dispositions légales contraires.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)